

34^{ème} RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION

5^{ème} RALLYE VHC

DECISION N° 1

Document n° 2-3

De : les Commissaires Sportifs

Date : 16 mai 2026

A : Tous les Concurrents

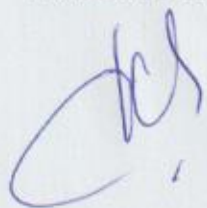
Heure : h

En application de l'Article 7.5.16 du règlement standard des rallyes Les Commissaires Sportifs, ayant reçu une demande de la Direction de Course, concernant la sortie de route du concurrent n°52 dans l'ES 3, pour les concurrents gênés, ils décident d'attribuer, aux concurrents concernés, un temps qu'ils considèrent le plus équitable :

N° 47	12'54 "1
N° 47	10'20"5
N° 54	10'51"4
N° 55	10'31"5

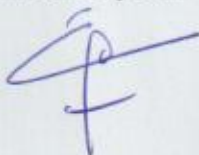
FOURCADE Annie

Président du Collège



BLUTEAU Daniel

Commissaire Sportif



JECKER Renée

Commissaire Sportif

